

RETRAITES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : PUBLICATION DES DEUX NOUVEAUX DÉCRETS D'APPLICATION LIÉS À LA SUSPENSION DE LA RÉFORME DE 2023

Références juridiques :

- Décret n°2026-344 du 7 mai 2026 relatif aux conditions de départ à la retraite de certains assurés sociaux
- Décret n°2026-345 du 7 mai 2026 portant application de l'article 105 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026
- Loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026

Deux décrets publiés le 7 mai 2026 viennent préciser les modalités d'application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 concernant les règles de départ à la retraite dans la fonction publique ainsi que dans plusieurs régimes de retraite.

Ces dispositions s'appliqueront aux pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2026.

UNE ADAPTATION DES RÈGLES APRÈS LA SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES



Ces textes interviennent dans le contexte de la suspension de la réforme des retraites engagée en 2023. Ils ont pour objet d'adapter les règles relatives :

- à l'ouverture des droits à pension ;
- à la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- aux dispositifs de départ anticipé ;
- ainsi qu'à certaines dispositions particulières propres à différents régimes.

CE QUE PRÉVOIT LE DÉCRET N°2026-344

Le décret n°2026-344 apporte plusieurs ajustements concernant :

- l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite ;
- les durées d'assurance exigées pour l'obtention d'une pension à taux plein ;
- les conditions de départ anticipé applicables aux agents en situation de handicap.



LES PRÉCISIONS APPORTÉES PAR LE DÉCRET N°2026-345

Le décret n°2026-345 complète ces dispositions en précisant notamment :

- les modalités de départ anticipé au titre des carrières longues ;
- certaines règles spécifiques applicables à plusieurs régimes ;
- ainsi que des dispositions particulières relatives à Mayotte.

POINT D'ATTENTION POUR LES EMPLOYEURS PUBLICS



Les collectivités territoriales et établissements publics sont invités à porter une attention particulière aux nouvelles conditions applicables aux départs à la retraite à compter du 1er septembre 2026, notamment dans le cadre de l'accompagnement des agents proches de la cessation d'activité.